

LE BILAN DE COMPÉTENCES

FAIRE LE POINT • CLARIFIER • CHOISIR • AGIR

Un temps pour prendre du recul et construire un projet professionnel qui vous ressemble

Pourquoi réaliser un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences est une démarche d'accompagnement structurée qui vous permet de prendre du recul sur votre parcours, d'identifier vos ressources et de construire un projet professionnel cohérent avec vos aptitudes, vos aspirations et votre environnement.

Le bilan n'impose pas une réponse : il vous aide à construire la vôtre.

Le bilan de compétences : enjeux et objectifs

Le bilan peut être particulièrement utile si vous souhaitez...

- Faire le point après plusieurs années d'activité ou une période de questionnement
- Retrouver du sens, de la motivation ou un meilleur équilibre professionnel
- Identifier vos forces, compétences transférables et axes de développement
- Préparer une évolution ou une mobilité professionnelle
- Changer de métier, de secteur, d'entreprise ou d'environnement de travail
- Préparer une reconversion, une création/reprise d'activité ou un retour à l'emploi
- Identifier une formation utile à votre projet
- Sécuriser une idée de projet avant de passer à l'action

Pour qui ?

Le bilan s'adresse à toute personne en réflexion sur son avenir professionnel : salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant, profession libérale ou agent de la fonction publique, selon les modalités de financement applicables à sa situation.

Prérequis : aucun diplôme ni niveau de qualification n'est requis mais un entretien préalable est nécessaire afin d'analyser la demande et de vérifier la pertinence de la démarche de bilan de compétences. La démarche repose avant tout sur votre implication et votre consentement, vous êtes acteur de votre bilan.

Le parcours est individualisé et peut être adapté à vos besoins, contraintes, rythme et objectifs.

PRÉREQUIS Aucun diplôme ou niveau de qualification requis.	DÉMARCHE Volontaire et impliquante.	ADAPTATION Objectifs, rythme et outils individualisés.
--	---	--

Vos objectifs

- Mieux vous connaître
- Analyser votre situation professionnelle actuelle et les facteurs qui influencent votre satisfaction
- Mettre en évidence vos compétences, connaissances et ressources
- Clarifier vos motivations, valeurs, besoins et critères d'épanouissement
- Explorer des pistes et vérifier leur faisabilité
- Définir un plan d'action concret et réaliste

Les 3 phases réglementaires du bilan de compétences

Conformément à l'article R.6313-4 du Code du travail, le bilan de compétences comprend trois phases : préliminaire, investigation et conclusion. Leur contenu est adapté à votre situation et à vos objectifs.

PHASE PRÉLIMINAIRE

Comprendre votre demande et définir avec vous le cadre du bilan

- Analyser votre situation et vos attentes
- Définir vos objectifs
- Identifier vos besoins et contraintes
- Présenter la démarche, les méthodes et conditions du bilan
- Définir conjointement le rythme et les modalités de l'accompagnement

À l'issue de cette phase, vous disposez d'un cadre clair et personnalisé pour engager la démarche.

Modalités : 1 heure d'entretien individuel sans frais, ni engagement.

PHASE D'INVESTIGATION

Explorer votre parcours, vos ressources et vos pistes d'évolution

A. Connaissance de soi et du parcours

- Analyse du parcours scolaire, de formation et professionnel
- Auto-évaluation de la personnalité et investigation auprès de l'entourage personnel et professionnel. Identification des points d'appui et des axes d'amélioration
- Exploration des motivations, valeurs, besoins et critères d'épanouissement

B. Diagnostic de situation et portefeuille de compétences

- Analyse de l'activité et de la situation professionnelle actuelle
- Clarification de la situation souhaitée : conditions de travail recherchées, facteurs de satisfaction et d'insatisfaction
- Élaboration du portefeuille de compétences
- Étude de la transférabilité des compétences

C. Exploration des pistes et étude de faisabilité

- Travail approfondi sur les « idées métiers » avec définition de plusieurs hypothèses d'évolution ou de réorientation
- Mise en regard des compétences mobilisables avec les exigences des projets
- Identification des écarts éventuels et des besoins de formation

- Analyse du marché de l'emploi, des types de postes et environnements professionnels
- Réalisation d'entretiens conseils et d'enquêtes métiers auprès de professionnels
- Vérification de la cohérence, de la faisabilité et construction d'un projet professionnel (une ou plusieurs alternatives).

Modalités : entretiens individuels, questionnaires sur la personnalité, documents de réflexion, recherche métiers & investigation terrain.

PHASE DE CONCLUSION

Vous approprier les résultats de l'investigation et formaliser une stratégie de mise en œuvre

- Présentation et appropriation des résultats détaillés
- Hiérarchisation des projets professionnels (si plusieurs projets)
- Identification des conditions et moyens nécessaires à leur réalisation
- Repérage des étapes prioritaires : formation, démarches, rencontres, candidatures, création d'activité
- Élaboration d'un plan d'action opérationnel avec échéances et points de vigilance
- Remise d'un document de synthèse personnel et confidentiel dont le bénéficiaire est le seul propriétaire Ce document ne peut donc être communiqué à un tiers qu'avec son accord écrit.

Modalités : entretien individuel, travail d'appropriation et de formalisation.

Le bilan vous donne des repères et des outils pour poursuivre votre réflexion et vos démarches au-delà de l'accompagnement.

Méthodes et outils mobilisés

Les outils sont sélectionnés et adaptés en fonction de votre situation.

L'accompagnement peut notamment mobiliser : à travers les entretiens individuels une écoute active et questionnement, des exercices d'auto-analyse, complétion via une plateforme du portefeuille de compétences, questionnaires et tests de profil professionnel, recherches documentaires, analyse d'offres d'emploi, enquêtes métiers, exploration des formations et construction d'un plan d'action.

Un travail personnel est également à réaliser en autonomie et questionné en session.

La méthodologie s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue : veille sur les outils et approches, actualisation des pratiques, échanges de pratiques professionnelles et formation continue.

Votre parcours en pratique

- 7 séances individuelles de 2 heures, généralement à raison d'une séance par semaine.
- 14 heures d'entretiens individuels au total.
- Travail personnel entre les séances (10h) : tests, exercices, recherches, analyse d'offres, enquêtes métiers
- Planning prévisionnel construit avec vous et ajustable selon vos contraintes.
- Présentiel, distanciel ou mixte.
 - ❖ Présentiel : MitWit, 10-12 rue des Satellites, 33185 Le Haillan.
 - ❖ Distanciel : Google Meet et/ou Zoom.

À l'issue du bilan : une synthèse confidentielle + un plan d'action pour passer de la réflexion à la réalisation.

Suivi à 6 mois

Un entretien de suivi en visioconférence ou par téléphone permet de faire le point sur la mise en œuvre du projet, les avancées réalisées et les éventuels ajustements à envisager.

Cadre, financement & qualité

Un cadre réglementé qui vous protège

Le bilan de compétences est encadré par le Code du travail. Il a pour objet de permettre au travailleur d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

- Votre participation est volontaire et votre consentement est requis.
- Les informations recueillies sont en lien direct avec l'objet du bilan.
- Les résultats détaillés et la synthèse vous sont destinés. Ces résultats ne sont communiqués à un tiers qu'avec votre accord écrit, sous réserve des dispositions légales.
- La durée du bilan ne peut excéder 24 heures par bilan.
- Les documents élaborés pour la réalisation du bilan sont détruits à son terme, sauf exceptions prévues par le Code du travail, notamment pour le document de synthèse ou les documents conservés avec votre accord écrit pour assurer un suivi.

Références principales : articles L.6313-1, L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail.

Financement de votre bilan

CPF	Sous réserve des conditions du dispositif et des règles en vigueur.
EMPLOYEUR / OPCO	Selon votre statut, votre employeur et les conditions de prise en charge.
FRANCE TRAVAIL	Des aides peuvent être mobilisables selon votre situation et votre projet.
AUTOFINANCEMENT	Financement direct de la prestation.

Le bilan peut être éligible au CPF sous réserve des conditions applicables au dispositif. En 2026, le financement CPF d'un bilan de compétences est plafonné à 1 600 €. Une participation financière obligatoire de 150 € s'applique en principe lors d'un achat via le CPF, sauf cas d'exonération ou de prise en charge complémentaire prévus par les règles en vigueur. Les heures de travail personnel réalisées en autonomie ne sont pas financées par le CPF.

Nous vous accompagnons dans l'identification du mode de financement le plus adapté à votre situation.

Accessibilité

Nous disposons d'un bureau privé pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap ou besoin spécifique, nous vous invitons à nous contacter en amont afin d'étudier les adaptations possibles, les modalités d'accompagnement les plus appropriées ou, si nécessaire, une solution alternative avec un partenaire compétent.

Référent pédagogique et administratif : Leslie Taylor, leslietaylor.pro@gmail.com.

Modalités d'évaluation et de suivi

- un point de situation et de progression tout au long du parcours
- une évaluation de l'atteinte des objectifs et de l'avancement du projet à mi-parcours et en fin de bilan
- la remise d'une synthèse de bilan et d'une attestation de réalisation/fin de prestation
- un questionnaire sur les enquêtes terrain réalisées
- un questionnaire de satisfaction permettant de recueillir votre appréciation et d'alimenter notre démarche d'amélioration continue
- un questionnaire 'à froid' lors d'un entretien de suivi à 6 mois, afin de faire le point sur la mise en œuvre du projet et les éventuels ajustements

Taux de satisfaction 100% 5 étoiles sur 50 avis Google	Période de référence 2021-2026
--	--

Les indicateurs sont actualisés selon notre procédure qualité et communiqués de manière transparente.

Tarifs, délais et inscription

DURÉE	14 heures d'entretiens individuels • 7 séances × 2 h
TARIF	1 700 € net de taxe • TVA non applicable selon l'article 261-4-4° a du CGI
DÉLAI D'ACCÈS	Premier rendez-vous proposé sous 7 jours après votre prise de contact, selon vos disponibilités
DÉMARRAGE	Après accord de prise en charge ou signature de la convention/du contrat selon le mode de financement en respect du droit de rétraction légale
SUIVI	1 entretien à 6 mois

Un premier échange gratuit et sans engagement

Nous vous proposons dans le cadre de la phase préliminaire, un premier rendez-vous afin d'analyser votre demande, comprendre vos attentes, répondre à vos questions et vérifier que le bilan corresponde à votre situation.

PRENDRE DU RECUL POUR MIEUX AVANCER

Votre projet professionnel n'a pas besoin d'être évident dès le départ. Il a besoin d'être exploré, vérifié et construit.

Contact

LESLIE TAYLOR EI

+33 (0)686 685 287

leslietaylor.pro@gmail.com

Leslie TAYLOR EI

Coach professionnelle et consultante en évolution de carrière

23 rue de la clairière aux pins, 33185 LE HAILLAN

N° de SIRET : 89084774200016

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331334733 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Date de validité du présent document : 31/12/27